Viande de porc: organisation commune des marchés

2000/0076(CNS) - 17/10/2000

La commission a adopté le rapport de M. Georges GAROT (PSE, F) qui modifie la proposition de la Commission européenne sous la procédure de consultation. Le rapport emet des doutes sur l'efficacité de la proposition et demande un système de gestion de crises plus performant et une meilleure régulation de la production. Vu le caractère cyclique et l'instabilité du marché de porc, il est indispensable de prendre des mesures tendant à permettre l'établissement de prévisions fiables à court terme et à long terme concernant la production et les marchés. C'est la condition nécessaire au bon fonctionnement du fonds de régulation proposé par la Commission. Le rapport demande également que le mécanisme de régulation bénéficie d'un financement communautaire venant en complément des contributions au mécanisme qui sont réclamées aux éleveurs. Il fait valoir que les éleveurs de porcs, confrontés à une chute des prix de 30%, ne sauraient supporter tout le poids de la pire récession ayant jamais frappé ce secteur. La commission parlementaire estime que ce mécanisme devrait être obligatoire dans tous les États membres et non facultatif comme le propose la Commission, car il ne peut être efficace qu'à condition que tous les États membres participent. Elle plaide également pour une aide au démarrage obligatoirement versée par la Communauté et destinée à couvrir les coûts administratifs de la mise en place des Fonds, aide se substituant à celle versée par les États membres sur une base volontaire.